

**Arrêté du 24 mars 2014 portant prolongation de délégation
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Paris 13^{ème} arrondissement
NOR : JUSB1407388A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Maria COSTA, greffière en chef du 1er grade, au tribunal d'instance de Paris 13^{ème} arrondissement, est, à titre exceptionnel, prolongée dans ses fonctions de régisseuse intérimaire dudit tribunal pour une nouvelle période de six mois à compter du 1er mars 2014.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Paris, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 24 mars 2014.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUC